

Jean-Paul TUAIVA

*Député de la Polynésie Française
3^{ème} circonscription*

Paris, le 8 juillet 2015

Monsieur le Premier Ministre,

A l'occasion de la réception des parlementaires d'Outre-mer le 3 juin dernier, j'avais attiré votre attention sur la reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

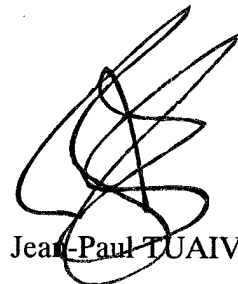
Lors de l'étude du projet d'actualisation de programmation militaire 2015-2019, j'ai déposé un amendement visant à revenir au strict principe de présomption, c'est-à-dire celui en vertu duquel toute personne atteinte d'une des maladies radio-induites inscrites dans la liste établie par décret en Conseil d'État et qui se trouvait sur une zone géographique et à une période telles que mentionnées dans la loi, bénéficie de la présomption sans qu'il soit nécessaire d'un examen au cas par cas de son exposition aux radiations.

Malheureusement, cet amendement a été jugé irrecevable par la commission des finances de l'Assemblée Nationale au titre de l'article 40 de la Constitution, opposable à une initiative parlementaire « qui crée ou aggrave une charge publique ».

Dans votre réponse, vous vous êtes engagé à favoriser l'étude d'une disposition visant à améliorer la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, lors de la prochaine discussion du projet de loi d'actualisation de programmation militaire au Sénat. Vos propos ont été un signe fort de l'Etat pour nous, Polynésiens !

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, je me permets de revenir vers vous à la veille du passage en séance, du projet d'actualisation de programmation militaire au Sénat le 15 juillet prochain.

Par avance, je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre, pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie d'agréer mes sincères salutations et l'expression de mes sentiments républicains.



Jean-Paul TUAIVA

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS